


Juillet 2020

FOLELIRE est une publication régulière de **FO** ACM à destination des adhérents et de l'ensemble des salariés des ACM. Vous retrouverez les différents numéros à disposition dans le PIXIS informations Sociales et Syndicales : icône en haut à droite de votre écran Pixis .



DANS CE NUMÉRO

Visite de Lille Ekla

Ouverture des négociations au niveau du Groupe sur le TELETRAVAIL

Accords groupe

ANI Cadre

Infos pratiques : prime enfant / navette



FO vous écoute : les élus **FO-ACM** à LILLE le 4 mars 2020

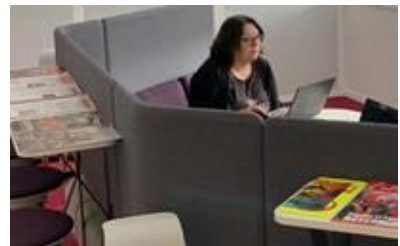
Les salariés du site de Lille et leur représentant de proximité Ludovic FRAPPART ont accueilli quelques élus **FO** de Strasbourg le 4 mars dernier.

Respectant sa promesse électorale, l'équipe a décidé de démarrer sa tournée de visites des sites pour rencontrer et échanger avec les salariés.

C'est ainsi que les élus sont passés le matin d'équipe en équipe pour présenter l'actualité de l'entreprise et les actions menées par **FO** aux ACM. Dans l'après-midi, dans une salle de réunion, des échanges individuels avec certains salariés ont pu avoir lieu.

Cette journée à Lille a permis aux élus strasbourgeois de découvrir les spacieux bureaux de l'immeuble EKLA et d'être à l'écoute des salariés lillois.

En attendant les prochaines rencontres sur sites prévues jusqu'en 2022, l'équipe **FO** se tient à votre disposition pour porter vos intérêts en toute indépendance via les représentants de proximité, par e-mail et/ou par téléphone.





Ouverture des négociations au niveau du Groupe sur le TELETRAVAIL

Le télétravail est porteur d'espoirs dans notre entreprise, une grande partie des salariés souhaitent en bénéficier.

Une expérimentation dans les entreprises du Groupe était programmée en avril 2020.

Le coronavirus est passé par là généralisant dans la précipitation un télétravail subi.

La 3ème étape de la phase de déconfinement annoncée par l'Etat et suivie par notre Groupe a généré un retour très rapide des salariés sur site.

Du jour au lendemain, le télétravail n'est plus considéré comme la norme dans notre entreprise et redevient une exception !

La RH Groupe, Mme CHEVELARD, durant la période critique de gestion de crise sanitaire a affirmé que les négociations sur le télétravail démarreraient urgemment après la crise pour aboutir à l'automne à un accord distinct de celui consacré ultérieurement à la Qualité de Vie au Travail (QVT).

A l'ouverture des négociations le 18 juin dernier, un étonnant et décevant revirement de position de sa part : les négociations s'ouvrent sur un accord cadre QVT en 6 points dont le 6ème est dédié au sujet tant attendu : le télétravail.

Rappelons que la négociation sur la QVT a échoué l'année dernière et que déjà le télétravail en avait fait les frais (voir notre article dans Folelire n° 2 d'octobre 2019).

Les DSG ne veulent pas de négociations bâclées : le télétravail mérite un accord bien négocié !

Des accords Groupe ont vu le jour au mois de juin :

- L'accord de Groupe signé le 23 juin sur le versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat de 350 € pour les salariés en présentiel et en télétravail (Cf. pour plus de précisions notre tract du 24 juin dernier sous PIXIS 9860006863)
- L'accord de Groupe signé le 30 juin relatif à la **Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels** (GEPP). Cet accord comporte les thèmes suivants : la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, la Formation Professionnelle et l'accompagnement des parcours professionnels, les conditions de mobilité internes à l'entreprise, la prise en compte de la diversité dans la gestion de l'emploi, le déroulement de carrière des salariés titulaires de mandats désignatifs ou électifs et le mécénat de compétences pour les salariés en fin de carrière. N'hésitez pas à nous demander une copie de cet accord !



Encadrement : FO signe pour redonner du sens au statut cadre

Après plusieurs mois de négociation, les organisations patronales ont mis à la signature, un projet d'accord national interprofessionnel (ANI) intitulé "Accord national interprofessionnel du 28 février 2020 portant diverses orientations pour les cadres". Celui-ci reprend des éléments précis de définition du statut du cadre, en se référant notamment à la définition de l'OIT dans ce domaine. L'autre apport de ce projet d'ANI est qu'il pérennise le dispositif de prévoyance destiné au cadre.

FO avait annoncé très tôt son intention de signer cet accord, qui sera finalement signé par l'ensemble des syndicats représentatifs.

Suppression de la navette à Strasbourg



Parole d'utilisateur : « Jamais 100 personnes ne rentrent dans ce bus, il va falloir attendre plusieurs bus avant de pouvoir le prendre le matin, et en cas de retard, peu de chance que l'employeur soit bienveillant ! »

Nous vous en parlions dans le Folelire de février 2020, voilà le couperet est tombé : la navette, c'est fini !

La Direction a « profité » de la période de confinement pour supprimer la navette historique qui reliait en direct la gare au siège de Strasbourg Wacken, au profit du réseau de transport publique.

Les bus de la ligne H ont une capacité moindre par rapport à la navette, il va peut-être falloir attendre avant de pouvoir monter en période de grande affluence le matin ! Mieux vaut être prévoyant.

Le bus ne circulant en site propre que sur une partie de son parcours, il est tout de même soumis aux aléas de la circulation et des travaux de voirie, nombreux cet été.

Et surtout, cela va engendrer un surcoût pour les utilisateurs, qui devront acheter un abonnement CTS à 52 € par mois en plus de leur abonnement de train.

Cela représente 26 € à charge après remboursement de l'employeur, soit plus de 300 euros sur l'année ! Une somme non négligeable.

Un joli cadeau à l'heure où le retour sur site se profile.

FO réclame à la Direction la prise en charge en totalité du surcoût engendré par cette suppression.

Prime enfant

Notre convention collective prévoit le versement d'une prime enfant au mois d'août.

Pensez à en faire la demande via LSRH avant le 15/08 si votre enfant a plus de 16 ans ½.

